



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2019

Sous la présidence de  
Monsieur Joël SIMON  
Maire

L'an deux mille dix neuf et le vingt trois mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances

Etaient présents :

Date de la convocation : 15/05/2019  
Date d'affichage CR : 28/05/2019  
  
Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 11  
  
Nombre de conseillers présents : 9  
Nombre de conseillers votants : 9  
Nombre de conseillers absents : 2  
Nombre de pouvoir : 2

Mme Anne-Marie HEIB, Adjointe  
Mme Nadia SIMON, Adjointe  
M. Serge BATISSE, Conseiller  
Madame Valérie ROGE, Conseillère  
Madame Jeannine GRONNWARD, Conseillère  
Madame Myriam BRION, Conseillère  
M. Vincent MOHR, Conseiller  
M. Gérard BARDIN, Conseiller

Etaient absents :

M. Thierry DRIES, Adjoint, qui a donné procuration à M. Serge BATISSE,  
M. Sébastien GAUGE, Conseiller, qui a donné procuration à M. Vincent MOHR.

Monsieur Gérard BARDIN est élu secrétaire de séance.

**Le compte-rendu de la séance du 21 mars 2019 est adopté à l'unanimité.**

## **DCM N° 16/2019 : ACHAT D'ARBRES POUR LA COMMUNE.**

Sur proposition du Maire et de Monsieur Serge Batisse, Vice président de la Commission Travaux, Urbanisme, environnement et cadre de vie, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

**DECIDE** de la nécessité de procéder à l'achat d'arbres et d'arbustes durant l'année 2019

**DE PREVOIR** un budget de 1500 € TTC pour ces achats,

**D'AUTORISER** le Maire à démarcher, puis signer les bons de commande et/ou tous autres documents relatifs à l'acquisition desdits produits en 2019,

**DIT** que la somme nécessaire est inscrite au Budget Primitif 2019.

## **DCM N° 17/2019 : ACHAT DE MATERIEL DE SIGNALISATION.**

Sur proposition du Maire et de Monsieur Gérard BARDIN, Vice président de la Sous - Commission Sécurité, après en avoir délibéré,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

**DECIDE** de la nécessité de procéder à l'achat de matériel de signalisation pour sécuriser la circulation dans la commune et propose notamment d'équiper et d'installer les matériels suivants :

- Miroir d'agglomération de diamètre 600 pour 3 endroits (rue des marronniers/rue de la Corvée, virage dangereux chemin rural jouxtant la zone de jeux intergénérationnels et l'intersection Rue Principale / chemin dit de la large voie
- Panneau type CE 14 350 MM pour 3 places PMR
- Bornes de protection au nombre de 40
- Peinture de traçage route olympique blanche

**D'AUTORISER** le Maire à démarcher, puis signer les bons de commande et/ou tous autres documents relatifs à l'acquisition desdits produits en 2019, pour un total maximum de 4000 € HT,

**DIT** que la somme nécessaire est inscrite au Budget Primitif 2019.

Sortie du Conseil Municipal du Maire et de l'Adjointe, Mme Nadia SIMON.  
Poursuite du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Anne-Marie HEIB.

## **DCM N°18/2019 : REMBOURSEMENT DE MATERIEL ACHETE PAR LE MAIRE AU NOM ET POUR LA COMMUNE**

Madame Anne-Marie HEIB 1<sup>ère</sup> adjointe, Vice-présidente de la Commission des Finances et du patrimoine Communal soumet à remboursement, les achats suivants effectués par monsieur le Maire (en raison de la non acceptation du paiement par mandat administratif) :

- Pour l'équipement de la MAM, (un grand réfrigérateur, un petit réfrigérateur, un petit congélateur, un lave linge, un sèche linge, une table induction de cuisson, une hotte aspirante, un micro-onde classique, un micro onde multifonction, un câble d'alimentation et deux clés USB) qui ont été payés par M. le Maire sur facture auprès du fournisseur ELECTRO DEPOT pour un montant de 1650.67 € TTC facture détaillée, présentée au Conseil Municipal.
- Un frais de transport de matériel par la Société GV TRANS Sarl pour un montant de 55,00 € TTC facture présentée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

**AUTORISE** le remboursement desdites dépenses.

Dit que la somme nécessaire est inscrite au budget 2019, dans **le cadre des travaux de la Maison des Assistants Maternels.**

Retour du Maire et de l'Adjointe, Mme Nadia SIMON.

## **DCM N° 19/2019 : OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DE VENTE DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DES COMMUNES**

Le Maire expose,

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité**,

**DÉCIDE** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

**DÉCIDE** d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

## **DCM N° 20/2019 APPEL A PROJET TVB 2019**

L'Appel à Manifestation d'Intérêt 2018 de Trame Verte et Bleue sur le territoire communal ayant été rejetée par les services de la Région Grand Est.

Vu les nouveaux Appels A Projet pour 2019, Le maire expose les grandes orientations de ce nouveau projet pour l'année 2019, à savoir :

- Reconnaissance d'une zone humide, à l'arrière de la rue de la corvée, permettant de limiter les risques d'inondation suite aux ruissellements des eaux du plateau,
- Mise en place de haies et bandes enherbées pour délimiter la parcelle susceptible de recevoir cette TVB, sur toute sa longueur, soit plus de 330,
- Mise en place d'une mare,
- Mise en place de jardins et vergers,
- Réintroduction du ruisseau de Zelle dans sa partie longiligne sur la parcelle de la TVB,

Ce dossier fera l'objet d'une étude approfondie des services spécialisés, police de l'eau, Agence de l'eau Rhin Meuse, Région Grand Est et CCHCPP. Une réunion publique d'explication de cette démarche sera organisée par la municipalité.

Il s'agit uniquement d'une communication et les décisions seront prises ultérieurement après complétude du dossier.

### **DCM N° 21/2019: CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES**

Sur proposition de l'adjointe en charge du pôle fleurissement et de la commission chargée des concours communaux, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

#### **DECIDE :**

de reconduire en 2019 le concours communal des maisons fleuries, avec un règlement actualisé et de doter de prix et récompenses, sous forme de bons d'achat auprès de fleuristes ou d'un pépiniériste, les lauréats, à savoir :

- 5 premiers prix de 50 € (cinquante euros)
- 5 deuxièmes prix de 30 € (trente euros)
- 5 prix de Félicitations du jury de 20 € (vingt euros).

### **DCM N° 22/2019: L'ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DE LA COMMUNE**

Programmé pour le DIMANCHE 15 décembre 2019 à 15h00, l'arbre de Noël des enfants de Servigny-lès-Sainte Barbe se déroulera en trois temps :

- une représentation théâtrale gratuite du TADAJU,
- une visite du père Noël et un goûter offert par la municipalité.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'offrir un cadeau d'un montant de vingt-cinq € aux enfants de la commune nés entre 2009 et 2019 inclus.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les bons de commande et factures en conséquence.

**DIT** que la somme est inscrite au Budget Primitif 2019.

### **DCM N° 23/2019 : SECURITE – DEVIS DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ESCALIER POUR LA MAM**

Sur proposition du Maire,

Vu l'appel d'offre du lot N° 6 – serrurerie,

Vu les instructions du bureau d'étude et donc l'obligation de transformer l'escalier tournant (en colimaçon) en un escalier « quart tournant », (escalier réalisé en acier avec un traitement de surface contre l'oxydation, de galvanisation),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** cette transformation,

**DECIDE** de retenir la proposition de la société ADD METAL - devis N° dv190050004 d'un montant de 13 467.58 € HT (soit 14 814.34€ TTC) par ce remplacement, en lieu et place du coût initial de 10 780 € HT).

**D'AUTORISER** le Maire à signer les bons de commande et/ou tous autres documents relatifs à l'acquisition desdits produits en 2019,

**DIT** que la somme nécessaire est inscrite au Budget 2019.

**POINT 5 – DIVERS :**

a. Communication sur l'avancement du groupe scolaire :

Le groupe scolaire ECOLE LA FONTAINE est en cours de finition.

b. LA MAM :

L'équipe du COCON est très satisfaite des conditions d'hébergement de cette Maison des Assistants Maternels. La réalisation de l'escalier de secours en lieu et place de l'ancien escalier complètera cette modernisation des lieux, sur les plans confort, ergonomie, ainsi que sécuritaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15 (vingt deux heures et quinze minutes) et arrêtée à huit délibérations du N° 16/2019 à N° 23/2019.

Pour extrait conforme  
Servigny lès Sainte Barbe, le 28 mai 2019.  
Joël SIMON, Maire